

2008/744 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par l'Association "La Pierre Angulaire" pour la souscription d'un emprunt de 242 838 € - Opération : acquisition d'un pavillon en vue de la création d'un foyer de 15 logements (dont 10 logements destinés à des étudiants dans le domaine médico-social et 5 logements destinés à des personnes physiques dépendantes) situé 39, rue du Bon Pasteur à Lyon 1er (Direction des Finances) (BMO du 13/10/2008, p. 1866)

Rapporteur : M. LEVEQUE Louis

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable, Monsieur le Maire sur ces deux rapports classiques de garantie d'emprunt de la ville de Lyon sur les opérations,

- d'une part de logement social pour la SAHLMAS, 21 logements PLUS à destination des personnes âgées dans le 2^e arrondissement,

- et d'autre part une garantie d'emprunt pour l'Association « La Pierre Angulaire » pour un foyer de 15 logements : 10 pour des étudiants dans le domaine médico-social, 5 pour des personnes physiques dépendantes, un peu sur le même principe que la rue Cavenne, de solidarité entre des étudiants et ces personnes dépendantes, aux conditions aussi, de loyers modérés pour ces personnes.

Mme CHEVASSUS MASIA Nicole : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'activité principale de la SAHLMAS étant tournée vers des personnes âgées et la garantie d'emprunt proposée à la Pierre Angulaire concernant d'ailleurs en partie les personnes âgées, nous permet de revenir, à travers ces rapports, sur la question récurrente de la politique que vous menez pour les personnes âgées, d'autant plus que la semaine bleue débute aujourd'hui.

En effet, particulièrement soucieux des plus fragiles de notre ville et certaines personnes âgées en sont, les récents articles parus dans la presse locale ne sont pas faits pour nous rassurer. Et j'évoquerai à ce propos trois points :

- Premièrement, c'est par la presse que les habitants des résidences Cuvier, Viricel et Thiers ont appris que des personnes du CHRS de l'Armée du Salut allaient être accueillies dans leurs résidences pendant la période des travaux qui pourrait durer entre 6 mois et 2 ans.

Sur le principe, pourquoi pas ? C'est d'ailleurs ce que j'ai dit lors du dernier Conseil d'administration du CCAS. Mais sur la méthode, nous ne sommes absolument pas d'accord : la moindre des choses aurait été d'organiser une réunion d'information avec les résidents, mais manifestement certains responsables politiques semblent préférer organiser leur déplacement aux entretiens Jacques Cartier... Je me suis entendu dire lors de cette même réunion du CCAS « mais nous avons le droit de mettre qui nous voulons dans ces résidences et nous les informerons après le passage de la délibération ». Ce qui veut dire mettre les gens devant le fait accompli.

Je souhaiterais seulement vous rappeler, Monsieur le Maire, que lorsque ces résidents ont fait le choix de quitter leur appartement pour diverses raisons, ce fut d'abord pour eux une démarche très difficile. Mais avoir un service, une sécurité, un environnement ont principalement motivé leur choix. Mais aujourd'hui qu'en est-il par rapport au contrat qu'ils ont passé avec la Ville de Lyon ?

Oui, Monsieur le Maire, je suis choquée par ces propos, tout comme je suis choquée aussi que ce soit par la presse que ces résidents aient eu connaissance de la venue de ces nouveaux occupants.

- Le problème du chauffage est également manifestement défaillant. Pourquoi le chauffage n'a été mis en route que plusieurs jours après le signalement du problème ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réaction plus rapide ? Mais, plus grave encore, comment est-il possible de lire dans la presse des témoignages, je cite « sous couvert d'anonymat par peur de représailles ? » De quelles représailles peut-il s'agir ?

- Troisièmement, dans une interview accordée au journal Le Progrès, le Maire du 3^e arrondissement annonce la transformation de la RPA (Résidence pour Personnes Agées) Constant en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Vous le savez, les créations d'EHPAD ne peuvent pas se décréter comme cela et leurs financements sont nécessaires, elles sont soumises à autorisation du Conseil général et de l'Etat. Or, le dernier arrêté conjoint Etat/Conseil général de classement prioritaire des demandes d'autorisation de création d'EHPAD date d'août 1998 -le précédent était de juillet 2005- ce qui veut dire qu'on n'en a pas tous les ans et ne fait état d'aucun projet sur le territoire de la Ville de Lyon. Avez-vous réellement ce projet ou bien faut-il se référer aux propos tenus par le 3^e Adjoint du 3^e arrondissement lors du dernier Conseil de cet arrondissement qui a parlé de « réflexion sur ce projet » ?

En l'absence d'un plan de mandat précis et compte tenu de ce que je viens d'énumérer nous posons, Monsieur le Maire, légitimement la question du but que vous poursuivez et nous croyons souhaitable que vous convoquiez une Commission générale sur la politique que vous entendez mener à l'égard de nos aînés.

Vous connaissez, Monsieur le Maire, mon attachement sur ce dossier, ce n'est pas la première fois que j'interviens en 6 ans, sujet dont vous avez parlé tout à l'heure mais pensez à vos aînés, je pense qu'ils le méritent eux aussi.

Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais essayer de répondre rapidement aux 3 questions qui n'ont pas grand-chose à voir avec le dossier.

En ce qui concerne le CHRS de l'Armée du Salut et de la possibilité de reloger temporairement les personnes de ce CHRS dans des résidences du 6^e arrondissement, peut-être que certains l'ont appris par la presse mais ce que nous avons vu et entendu au CCAS, ce sont les déclarations de Mme Chevassus qui craignait beaucoup et qui s'est surtout fait renvoyer comme réponse par l'ensemble des associations membres du CCAS, qu'en fait elle faisait, j'ai trouvé le mot assez juste, de la « discrimination prédictive ». C'est-à-dire qu'à partir du moment où il y avait des personnes en difficulté sociale, des personnes que l'on va qualifier de « pauvres » que l'on envisageait de reloger temporairement dans un certain endroit, tout à coup cela devenait des personnes dangereuses pour nos aînés.

Or, la question ne se pose pas du tout comme cela. Il convient effectivement de reloger ces personnes temporairement, le temps de faire des travaux au CHRS, les endroits les plus proches dans lesquels existent des logements disponibles, ce sont effectivement les résidences pour personnes âgées. Ce qui doit se faire, c'est en lien bien évidemment avec l'Association qui doit rencontrer les personnes âgées, faire tout un travail de préparation, d'explication, etc... Je n'aimerai pas qu'on laisse sous entendre que l'on va faire partir des personnes âgées pour faire rentrer d'autres personnes, il n'en est pas du tout question.

Mme CHEVASSUS MASIA Nicole : Je n'ai pas dit cela !

M. HEMON Pierre : Je n'ai pas dit que vous l'aviez dit, je dis simplement qu'il ne faudrait pas le laisser sous entendre ! Voilà pour la première question.

Je voudrais simplement dire qu'il est sans doute légitime et compréhensible, sur cette question, que des personnes âgées s'inquiètent de leur devenir et de ce qui pourrait se passer dans la résidence, bien évidemment, mais je crois qu'à cette crainte, nous ne devons pas répondre en laissant entendre que ce serait pire qu'avant. Il faut répondre clairement et simplement en disant que l'on va faire un travail très précis et qu'il ne s'agit en aucun cas de faire partir les personnes âgées, de leur mettre des délinquants, puisque c'est bien cela qui semble leur faire peur. Il ne faudrait pas amalgamer sécurité et personnes en difficulté sociale.

Deuxième question sur les difficultés de chauffage dans les résidences. Je voudrais dire que nous sommes dans une période de réchauffement climatique, dans une période de dérèglement climatique surtout et que nous nous trouvons soit dans des périodes de grande chaleur, soit dans des périodes de rafraîchissement. C'est la raison pour laquelle on peut voir écrit dans la presse qu'il fait très, très froid, qu'on n'a jamais eu un tel mois de septembre et quelques jours après s'étonner que les vendanges du Beaujolais soient aussi tardives cette année par rapport aux autres années. Tout est un peu compliqué.

Ce que je voudrais vous dire, il ne faut pas plaisanter avec cela, c'est que le chauffage cette année a été mis le 3 octobre, que l'année dernière c'était le 2 octobre, qu'il y a 2 ans, c'était le 17 octobre et qu'il y a 3 ans c'était le 5 octobre. Cette année, nous avons démarré le chauffage dans les EHPAD une semaine plus tôt, car vous le savez aussi bien que moi Madame Chevassus, dans les EHPAD les personnes bougent très peu, il convient d'être très prudent sur les températures, et donc nous avons largement anticipé dans ces établissements. Après, qu'il y ait des difficultés, c'est possible, mais à quoi sont-elles liées ?

Elles sont liées au fait que nous avons un parc de résidences qui a besoin de rénovation, un système de chauffage obsolète, pour certaines pas pour toutes puisque certaines d'entre elles sont chauffées grâce au chauffage urbain géré par le Grand Lyon. Ici, nous avons un contrat avec la société Dalkia à qui nous avons demandé, et c'est indiqué dans le contrat, de réagir dès le vendredi matin. Cette dernière doit normalement dans les 12 heures mettre en place le chauffage et il se trouve que dans certains établissements, parce que leur matériel ou leur chaufferie est vieillissant, cela a dysfonctionné, les techniciens étaient sur place le week-end pour redémarrer le chauffage.

On peut toujours jouer avec cela, dire à tout prix qu'il faudrait faire des économies et que les personnes aient très froid, bien évidemment que non et vous comprendrez que je trouve cela un peu mesquin de votre part.

Dernier élément sur les créations d'EHPAD, sur le devenir de la résidence Constant. M. le Maire du 3^e arrondissement s'est déjà largement exprimé à ce sujet, mais je voudrais vous dire qu'effectivement une création d'EHPAD demande l'accord du Conseil général, de l'Etat, en particulier de la CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) et si cette dernière ne nous donne pas le forfait soin, je ne voudrais pas trop m'étendre sur des considérations techniques, mais si elle ne nous accorde pas ce forfait soin, alors nous ne pouvons pas construire d'EHPAD. Or, nous avons un vrai souci à l'horizon 2020, horizon 2030 de construction dans l'Est lyonnais d'établissements, vous le savez, et il faut absolument répondre à cela. Vous me parlez d'un certain classement, de choix prioritaire de 1998, de 2005 sur la liste établie par le Conseil général. Moi je veux pour ma part donner priorité là où il y avait à l'époque en 4^e ou en 5^e place un établissement que vous connaissez le groupe CORIAN qui je vous le rappelle, est ce « gentil » groupe qui dans le 3^e arrondissement avait mis tellement à mal son personnel qu'il y a eu une grève de plusieurs semaines au printemps, rue du Dauphiné où le Préfet n'avait pas jugé bon d'intervenir. Je crois que les personnes étaient vraiment en péril et qu'il aurait fallu sans doute réquisitionner le personnel. Cette situation là était terrible.

Ce que nous voulons c'est développer effectivement pour répondre à cela -cela ne dépend peut-être pas de nos compétences- mais

nous avons l'intention de répondre aux besoins de toutes les personnes âgées de cette ville. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE : Je retiens très volontiers la proposition d'avoir un débat dans une Commission générale sur la politique à l'égard des personnes âgées qui implique bien évidemment la Ville de Lyon, le Conseil général et l'État. Il est évident que nous devons mener une réflexion sur ce thème car dans les prochaines années, l'évolution démographique va faire que le problème se posera.

Pour ce qui concerne la Ville de Lyon, nous souhaitons y consacrer des sommes relativement importantes et pouvoir prioriser car nous savons aujourd'hui par exemple, que le problème des EHPAD est beaucoup plus crucialement posé que celui des résidences pour personnes âgées. En effet, on reste chez soi beaucoup plus longtemps, mais très souvent après, il y a si je puis dire, une espèce de dégradation relativement rapide. Ce n'est donc plus la solution RPA qui convient, mais plutôt la solution EHPAD.

Pour cela, nous savons bien qu'il y a une liste et nous allons essayer de travailler avec un certain nombre d'associations du genre d'Habitat et Humanisme pouvant être classées sur la liste définie par le Conseil général, qui n'ont pas les financements pour réaliser leur projet mais qui, par contre, ont les dotations de prix de journée. Nous allons essayer, ensemble, de travailler à mettre en place une vraie politique pour les personnes âgées.

Voilà ! Donc moi, je suis d'accord pour que dans une prochaine réunion de Commission générale, nous puissions débattre ensemble.

Je signale simplement pour nos amis parlementaires qu'aujourd'hui par exemple, il y a un débat entre Habitat et Humanisme et les services de l'État sur le prix journée des maisons relais sur lequel on est passé brutalement de 16 € à 12 €, qu'ils ont refusé de les conventionner et sont donc dans une situation difficile. Un petit coup de pouce de votre part les aiderait à franchir ce cap. Il s'agit d'un petit problème de 500 000 € qui pour eux est extrêmement important...

Je mets aux voix les conclusions de mes deux rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)